

DEL2024\_09\_156

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE DE GEOTHERMIE DE CHELLES (SMGC) POUR 2023**

#### *Sur proposition de Alain SCHUMACHER.*

La ville de Montfermeil ne dispose pas de réseau de chaleur mais est limitrophe des réseaux de chaleur situés à Chelles et Clichy-sous-Bois.

En 2016, la ville avait sollicité l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme et l'Atelier Parisien d'Urbanisme pour une étude sur les enjeux énergétiques en matière de géothermie, de solaire, d'éolien et les sources d'énergies fatales. Il en était ressorti une analyse approfondie effectuée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Cette étude avait été reprise et élargie aux communes de l'EPT dans l'atlas présenté pour le compte de l'EPT GPGE le 23 janvier 2017.

DEL2024\_09\_156

Le 11 décembre 2017, sur demande de la ville, le BURGEAP a réalisé une étude de préfaisabilité géothermique suivie le 26 janvier 2018 d'une étude sur le potentiel de la ressource géothermique sur la commune qui conclut que la géothermie verticale est nulle à faible sur la commune de Montfermeil et qu'il convient de privilégier l'étude et le développement de solutions de géothermie sur nappe profonde mais la topologie de la ville et son contexte géologique (présence de gypse) sont des facteurs de contrainte pour une géothermie.

En 2022, la Métropole du Grand Paris a présenté, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), le potentiel de la géothermie de surface comprenant Paris et les 130 communes environnantes, afin de disposer d'un outil d'aide à la décision pour le déploiement de cette énergie durable identifiée comme principale source d'énergie renouvelable.

Parallèlement en 2021, les villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil ont mené des études pour réactiver et étendre le réseau de chaleur de Clichy-sous-Bois. Il est apparu que les délais de mise en œuvre de ce réseau de chaleur étendu n'étaient pas compatibles avec le programme de rénovation urbaine de Clichy-sous-Bois ; en revanche l'extension du réseau de chaleur de Chelles aux villes de Gagny et Montfermeil est apparue intéressante et opérationnelle dans des délais plus rapides.

En conséquence, Montfermeil, qui ne dispose certes pas d'un réseau de chaleur, mais présente une potentialité de développement avec des bâtiments éligibles à un possible raccordement (bailleurs, Département de Seine-Saint-Denis, bâtiments municipaux, établissements de santé...) a décidé d'adhérer au SMGC le 16 décembre 2020.

Ainsi, la ville de Montfermeil a saisi l'opportunité d'adhérer au réseau de chaleur du Syndicat Mixte de Géothermie de la ville de Chelles (SMGC) pour pouvoir bénéficier notamment d'une expertise et d'un accès à ce réseau de chaleur produit majoritairement à partir d'une énergie renouvelable, et permettant le raccordement de collectifs d'habitations et d'établissements privés et publics sur son territoire.

Le Syndicat Mixte de Géothermie de la ville de Chelles (SMGC) a été créé en juillet 1984, à l'initiative du Conseil Municipal de la Ville de Chelles et de l'Office Municipal d'HLM de Chelles (OPAC) sous la forme d'un syndicat mixte associant ces deux entités juridiques.

Le syndicat a pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation d'installations de production et de distribution d'énergie calorifique, notamment à partir de la géothermie, sur l'ensemble du bassin Chellois qui constitue son périmètre d'intervention, comprenant le territoire de la Ville de Chelles ainsi que celui des autres communes membres.

La mission d'exploitation a pour objet la maintenance et l'entretien des installations de chauffage existantes ou à venir, dans les conditions définies aux présents statuts, et desservant l'ensemble des bâtiments raccordés dans le périmètre d'intervention du syndicat.

La centrale géothermique de Chelles est gérée par le Syndicat Mixte de Géothermie de la ville de Chelles et la société Chelles Chaleur (filiale du groupe Coriance, acteur majeur des services énergétiques, spécialisé dans les réseaux de chaleur et les énergies renouvelables) dans le cadre d'un contrat de concession.

DEL2024\_09\_156

Le SMGC nous a adressé le 29 août 2024, son rapport d'activité pour l'année 2023 qui comprend un historique du réseau, les données techniques du réseau, le compte-rendu d'exploitation du réseau, les données financières 2023 du délégant et du concessionnaire ainsi que les perspectives du syndicat pour 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport annuel d'activité pour l'exercice 2023, transmis par le SMGC en date du 29 août 2024,

Considérant qu'il convient d'en prendre acte,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

De prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport annuel d'activité du SMGC pour l'exercice 2023.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

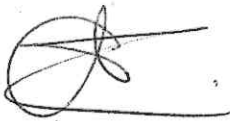
**33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,

**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,

**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024\_09\_156

Accusé de réception en préfecture  
093-219300472-20240925-DEL2024\_09\_156-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2024  
Date de réception préfecture : 30/09/2024